

VOS PAS, ON N'EN VEUT PAS !



Lors du dernier CSA académique, nous avons été informé·es que les PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité) expérimentaux feraient leur grande entrée dans l'académie de Montpellier en septembre 2025. Le rectorat travaille actuellement en lien avec les DASEN des 5 départements, l'ARS, le Conseiller Technique académique "Ecole inclusive", ainsi que le secrétariat général afin de présenter le projet pour avis au CSA du mois de juin.

Les PAS sont présentés comme une solution plus rapide dans la prise en charge des élèves en situation de handicap ainsi que des élèves à besoins éducatifs particuliers. Cette démarche est assez louable au vu des besoins en augmentation constante auxquels nous devons faire face, seulement dans quelles conditions ?

Actuellement l'Éducation Nationale manque de personnels (enseignant·es, AESH, Psy EN, médecins scolaires...) et le temps d'accompagnement d'élèves notifié·es par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est réduit parfois à trois heures par semaine pour combler la pénurie d'AESH. C'est le cas sur le PIAL de Calvisson. Le constat actuel est sans appel : l'Éducation Nationale manque de moyens, l'École Publique est laissée à l'abandon. L'école inclusive sans moyens devient maltraitante, tant envers les élèves qu'envers les personnels déjà en grande souffrance et dont les conditions de travail ne cessent de se dégrader.



Affiche lors d'une manifestation syndicale



Les PAS : rien d'autre que la fusion de plusieurs PIAL

Pour les personnels AESH, les PAS entraîneront une extension du périmètre d'activité surtout en zones rurales, ainsi qu'une liste doublée - voire triplée - des établissements d'affectations. Dans le secondaire, les AED seront aussi sollicité·es pour suivre des élèves à besoins particuliers sans notification. Leurs missions - déjà trop nombreuses - seront étendues et tout cela sans formations prévues.

L'idée d'une coopération rapide, concertée et efficace de l'Éducation Nationale avec les professionnel·les du médico-social (SESSAD, CAMPS, CMP,) est méritoire, mais il est difficile de croire à sa mise en œuvre quand on connaît la pénurie actuelle et généralisée de ce secteur.

Pour les élèves en situation de handicap : un remise en question de leur droit à l'égalité des chances

Le déploiement des PAS se fera évidemment sans moyens supplémentaires de la part du ministère, mais en ponctionnant les moyens alloués aux élèves en situation de handicap qui voient déjà leur temps d'accompagnement se diviser d'année en année.

Cela remet en question l'égalité des chances pour tou·tes. Les heures d'accompagnement seront éparpillées entre ceux et celles pour qui l'aide humaine est une compensation du handicap ainsi qu'un droit, et les enfants à besoins éducatifs particuliers sans notification de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH). L'Éducation Nationale s'octroie le pouvoir de se substituer à la MDPH, avant même la constitution d'un dossier et son étude par la commission pluridisciplinaire compétente (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

SUD éducation Gard-Lozère dénonce cette politique de mutualisation des moyens qui repose sur une volonté de l'État de faire des économies au détriment des publics les plus fragiles, avec le danger d'accroître le risque organisationnel et la souffrance au travail.

SUD éducation Gard-Lozère revendique :

- **la création d'un vrai statut de la Fonction publique d'éducateur·trice scolaire spécialisé·e en milieux scolaire pour les AESH ;**
- **une véritable formation initiale et continue à l'inclusion scolaire ;**
- **des moyens pour accueillir et répondre aux besoins de tou·tes les élèves peu importe leur situation scolaire, sociale, administrative, leur origine et/ou leur handicap... sur l'ensemble du territoire ;**
- **la création massive de postes d'AESH, de personnels médico-sociaux, d'enseignant·es, de CPE et de personnels de Vie scolaire et d'interprètes ;**
- **la baisse des effectifs par classe ;**
- **l'adaptation des bâtiments, du matériel scolaire et de la pédagogie.**